



JOURNANS

MAIRIE

01250 JOURNANS

Journans, le 15 octobre 2016

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le dix octobre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Etaient présents :

Mesdames Farida BALLETT, Judicaëlle CEVASCO et Sylvie CHARVENET.

Messieurs Jacques VERMEULIN, André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLETT et Olivier AUDUC.

Excusée : Marie-Pierre CORDENOZ est arrivée à 21 h 45 et prend part aux questions diverses.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis DARMEDRU

L'ordre du jour est abordé.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE DOMBES SUD REVERMONT

Approbation du rapport de la CLECT et validation de la répartition des attributions compensatoires

Le Maire présente au Conseil le rapport établi par la CLECT proposant une répartition des aides accordées aux communes par la CCBDSR. Il rappelle l'historique du mode de fonctionnement de la CCBDSR, il précise que désormais un point d'équilibre sur ce sujet a été trouvé depuis deux ans.

Désormais la loi le permettant, il y a lieu de pérenniser ce système. En effet, si les aides facultatives ont été réduites pendant plusieurs années afin de permettre la réalisation du programme de construction de trois structures sportives aucun autre projet d'envergure n'étant envisagé, il y a lieu de garantir aux communes le versement des sommes allouées depuis 2015, sommes totalement indispensables au fonctionnement des communes membres pour équilibrer leur budget, comme cela a été annoncé par la CCBDSR depuis 2015.

Le Maire rappelle que le conseil communautaire a approuvé le rapport de la CLECT à l'unanimité de ses membres dans sa réunion du 21 septembre 2016. Il propose donc à l'assemblée de transformer les Dotations de Solidarité Communautaires en Attributions Compensatoires.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve le rapport de la CLECT et valide la répartition suivante des attributions compensatoires des communes membres de la CCBDSR.

Certines	259 444,00 €
Druillat	186 639,00 €
Journans	65 017,00 €
St Martin	172 729,00 €
Tossiat	421 889,00 €
La Tranclière	89 578,00 €
Total	1 195 296,00 €

Compétence assainissement

Le maire donne lecture au conseil de la délibération du 21 septembre 2016 de la CCBDSR, au niveau de la compétence assainissement.

Dans le cadre de la future fusion, il est nécessaire juridiquement d'inscrire la compétence assainissement comme facultative et non plus comme optionnelle. Ceci permettra à la nouvelle communauté d'agglomération de prendre toutes les dispositions pour gérer cette compétence.

Il convient également, afin d'être très précis, de simplifier et préciser l'intitulé de cette compétence en ne modifiant pas l'étendue du transfert de compétences des communes à la communauté de communes.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la modification de l'intitulé des compétences « Construction et gestion des systèmes collectifs de traitement et des réseaux de collecte des eaux usées » et « Service public de l'assainissement non collectif : contrôle des installations individuelles- Accompagnement des particuliers dans la gestion de leur dossier administratif et financier lié à la réhabilitation en « Assainissement (collectif et non collectif) »

Il approuve également le déplacement de la compétence « Assainissement (collectif et non collectif) » de compétence optionnelle en facultative.

MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Maire rappelle au conseil, que le contrat avec la Société ADIDOM pour la maintenance informatique du poste du secrétariat de la mairie et du poste de la directrice de l'école prend fin au 31 décembre 2016.

Ce contrat comprend une maintenance préventive de ces deux postes, intervention trimestrielle (4 passages par an) et une maintenance curative sous forme de ticket d'intervention sur site ou à distance pour un montant de 560.00 € H.T. par an soit 672.00 € TTC. Il indique également que le taux horaire de déplacement pour les autres postes informatique est de 75.00 € H.T. la première heure puis 65.00 € H.T. les heures suivantes.

Deux sociétés ont adressé, à la mairie, leurs propositions pour la maintenance informatique de la commune.

1) la Société Adidom reprenant les mêmes conditions que le précédent contrat pour un montant identique de 560.00 H.T. soit 672.00 € TTC

2) la société MBI qui nous propose plusieurs solutions

Contrat informatique « confort » comprenant : un accueil téléphonique personnalisé – dépannage téléphonique et prise en main à distance illimitée – dépannage sur site illimité – visites préventives lorsque les techniciens sont sur notre secteur – formations incluses sur les matériels livrés – mise à jour des logiciels constructeurs – paramétrage réseau – configuration personnalisée – prêt de matériel en cas de panne prolongée – installation et suivi avec notre éditeur de logiciel métier.

a) Pour le poste du secrétariat de la mairie et celui de la direction de l'école : 400.00 € H.T. soit 480.00 € TTC

Taux horaire de déplacement pour les autres postes : 55.00 € H.T. de l'heure

b) Pour le poste du secrétariat de la mairie, le poste de la direction de l'école et celui de la classe du bas : 550.00 € H.T. soit 660.00 € TTC

c) Pour tous les postes de la commune et de l'école 950.00 € H.T. soit 1 140.00 € TTC

Pour les deux devis les fournitures de pièces sont à la charge de la commune.

Le maire indique également que le coût moyen de la maintenance informatique depuis 4 ans s'élève à 1 400.00 € TTC / an.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide la proposition de la société MBI, pour un montant de 950.00 € H.T. soit 1 140.00 € TTC et autorise le maire à signer le contrat.

AMORTISSEMENTS

Le Maire indique au conseil qu'il convient d'amortir les différents travaux effectués en 2015 et 2016 sur la commune. Il indique que ces amortissements débuteront à partir de 2017.

- 1) Modification du coffret de commande de l'éclairage public, travaux effectués le 02/07/2015 :
Montant des travaux : 3 226.39 € durée de l'amortissement 5 ans – montant de l'amortissement 645.00 €
- 2) Atlas de la biodiversité, travaux effectués le 01/09/2016 :
Montant des travaux : 2 100.00 € durée de l'amortissement 5 ans – montant de l'amortissement 420.00 €
- 3) Modernisation de l'éclairage public, travaux effectués le 07/07/2016 :
Montant des travaux : 5039.40 € durée de l'amortissement 5 ans – montant de l'amortissement 1 008.00 €
- 4) Réseaux eaux pluviales rue des Varilles et rue de l'Eglise, travaux effectués le 30/09/2016 :
Montant des travaux : 4 756.00 € durée de l'amortissement 40 ans – montant de l'amortissement 118.00 €

Le conseil municipal valide les amortissements.

URBANISME

DP 001 197 16 D 0011 – Monsieur Daniel SEYZERIAT – Agrandissement de la porte de la remise 240 x 225 et d'une fenêtre 100x 105, remplacement linteau et jambage en pierre par du béton armé. 176, rue de l'Eglise 01250 JOURNANS, parcelle B n° 1207.

QUESTIONS DIVERSES

- Panneaux interdiction poids lourds : des poids lourds entre dans le village pour aller en direction de Rignat. Ceux-ci se trouvent bloqués en haut de la rue Neuve et doivent faire marche arrière.
Nous avons demandé à la Direction Départementale des Territoires si elle pouvait installer des panneaux. La DDT est d'accord pour effectuer l'installation mais l'achat des panneaux est à la charge de la commune. Le coût s'élèverait à 1 096.00 € H.T. Après discussion le conseil décide de ne pas donner suite à ce projet. Il est indiqué que la question serait remise à l'ordre du jour si le nombre de poids lourds venait à augmenter. Actuellement 1 à 2 par an.
- Lotissement Dynacité : Suite au courrier que la commune a adressé le 8 septembre dernier concernant le démarrage des locatifs, Dynacité nous apporte les éléments suivants :
Calendrier de réalisation pour les 2 bâtiments de 6 et 8 logements :
 - Consultation des entreprises en novembre 2016
 - Démarrage des travaux en avril 2017
 - Livraison du programme en septembre 2018.Concernant le 3^{ème} bâtiment, nous avons interrogé Dynacité sur les possibilités de le destiner à un programme dédié aux logements des personnes âgées.
Dynacité reste sur cette volonté, mais est en attente des modalités de déploiement du plan sénior (2016-2021) établi par le Conseil Départemental de l'Ain notamment sur les modalités du futur appel à projet « Haissor ». Dès que ces informations seront connues Dynacité sera en mesure de nous communiquer la programmation de ce 3^{ème} bâtiment.
- Réunion cantine : Le maire fait le compte-rendu de cette réunion. Il indique que le local de la cantine semble très sonore, du fait des matériaux qui le composent (carrelage, murs lisses). Une étude sera menée pour voir dans quelle mesure l'acoustique peut être améliorée.

- Travaux : Les travaux sur le réseau des eaux pluviales, rue des Varilles et rue de l'Eglise sont achevés. Le programme de voirie commence le 12 octobre.
- Atlas de la Biodiversité : une présentation publique sera faite le 10 novembre 2016 à 20 heures à la salle communale.
- Cérémonie du 11 novembre : Elle débutera à 10 h 45 aux monuments aux morts.
- Enfants : De nombreux enfants jouent sur la place du village et derrière le bâtiment de la mairie. Il s'avère que certains ne font pas attention et débouchent sur la route sans regarder, ce qui devient très dangereux.
D'autres enfants (plus grand) jouent en VTT vers les bennes de tri ou la commune entrepose du sable, du gravier, des tuilons, ... Ce terrain est un lieu idéal pour effectuer des sauts à vélo, les enfants se servent des tôles comme tremplin. Ces activités s'avèrent très dangereuse et le conseil rappelle que ce n'est pas un lieu public, il est fermé par une barrière.
Le conseil décide qu'un courrier sera envoyé aux parents concernés pour les en avertir.

Le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire,

Gérard SEYZERIAT